

Organisation de l'espace

L'expression désigne à la fois l'action qui produit une certaine [configuration](#), et son résultat. L'organisation de l'espace définit l'objet de la géographie comme la structuration des «aménagements» humains à l'interface terrestre, et non plus comme l'«interaction» entre un milieu et des genres de vie. Epistémologiquement cela suppose qu'au-delà du désordre apparent des phénomènes présents à la surface de la «Terre», il existe des logiques à révéler. La notion se développe dans les années 1960-70 en France, associée aux concepts de centre, de [polarisation](#), flux et [réseaux](#), [hiérarchies](#) (réseaux urbains), villes et régions. En particulier, on passe d'une controverse sur l'origine des régions homogènes, naturelle ou historique, au début du XXe siècle, à la distinction entre régions homogènes, définies par similitude d'attributs et bien délimitées, et régions polarisées selon des gradients d'intensité des relations. Ce sont en effet les villes qui sont désignées comme organisatrices des relations entre les lieux, à travers les multiples réseaux dont elles sont les nœuds privilégiés. La notion est consacrée dans le Dictionnaire de la géographie de Pierre George, 1970, où l'espace géographique est ainsi distingué des notions de [paysage](#) et de milieu.

L'inscription de cette notion dans les programmes de recherche et d'enseignement accompagne trois mouvements contemporains et convergents : la reconnaissance de l'importance des relations économiques et des décisions politiques dans la formation des régions géographiques, sous l'impulsion notamment de géographes marxistes comme Pierre George ; le passage d'une conception surtout verticale des relations étudiées par la géographie régionale « classique » (relations sociétés-milieus) à une conception horizontale, qui s'intéresse davantage aux relations entre les lieux, sous l'influence du courant d'«analyse spatiale» qui émerge dès les années 1950 en Suède, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis ; un nouvel essor de l'urbanisation et les problèmes d'aménagement du «territoire» au moment de la reconstruction et de la décolonisation ont aussi contribué à susciter des réflexions nouvelles.

Si l'expression apparaît dès 1942 chez A. Cholley, dans son Guide de l'étudiant en géographie, son usage se limite pour cet auteur à la notion de complexe ou combinaison (domaine, région, milieu), dans une vision anthropocentrique (organiser la planète). Un autre précurseur ignoré est l'urbaniste M.F. Rouge, qui intitule un ouvrage La géonomie ou organisation de l'espace dès 1947. Sa conception fonctionnelle de l'espace distingue trois niveaux d'«échelles» (architecture, urbanisme et aménagement du territoire), et aborde les notions de complexité, de non «homogénéité», de relativité, malléabilité. C'est surtout le géographe «Jean Gottmann», qui dans son ouvrage sur L'organisation de l'espace, en 1950, invite à construire la géographie comme science en replaçant toujours le fait géographique non seulement dans son cadre local mais tout autant dans ses rapports avec les autres faits qui l'environnent sur le globe. Mieux connu hors de France (il enseigna à Princeton puis à Oxford), il verra ses idées acclimatées par Etienne Juillard (la région, 1962) et Jean Labasse (1966, l'aménagement de l'espace).

Par la suite la notion d'organisation de l'espace, employée de façon ambiguë, puisqu'elle a le sens d'action (plan, idée, projet), mais aussi de forme (configuration, structure) recule au profit des concepts de perception (puis [représentation](#)), production (H. Lefebvre, 1974), structuration de l'espace, et des expressions d'organisation spatiale, de [système spatial](#). Toutefois, on peut considérer que les cinq fonctionnalités universelles de la spatialité des sociétés, organisées en systèmes spatiaux différenciés selon les sociétés et les époques, identifiées par Philippe et Geneviève Pinchemel (dans La face de la Terre, A. Colin, 1988) et reprises par R. Brunet sous des appellations très voisines (soit : Appropriation (cadastres ou droits d'usage) ; Utilisation du sol ou exploitation (production) ; Habitat (constructions pour résidence et activités) ; Communication (échanges, commerce, réseaux) ; Administration ou gestion («maillages», territoires politiques et administratifs)) constituent les éléments d'une description régionale en termes d'organisation de l'espace.

Bibliographie